

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 25 août 2015 à 19h

Monsieur le Maire procède à l'appel ; sur 23 élus,

Sont présents : FROMONT Pascal, LAURENT Pierre, CHRISTOPHE Pierre, DEREGNAUCOURT Dany, CASTELAIN Aurélie, SIROS Claudie, LECERF Hubert, DHONDT Marie-Paule, ROSE Bertrand, BENDLEWSKI Maryline, ROUSSEAU Laurent (*arrivé à 19h40*), DEREGNAUCOURT Christelle, JOPS Ingrid, BECART Delphyne, SERGENT Olivier, MONTOIS Daniel, GEUNS Marie-Claude, LIBBRECHT Bernard, LETIENNE Moïse, ABRAHAM Grégory

Absents excusés : DECARPENTERIE Danièle (procuration à SERGENT Olivier) DEBARGE Anne (procuration à MONTOIS Daniel)

Absent : BOUTRY Stéphane

Secrétaire de Séance : BENDLEWSKI Maryline.

→ DELIBERATIONS

1/ Décision modificative N° 4

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'effectuer quelques ajustements budgétaires dont les orientations se résument ainsi :

-Dépassement budgétaire au compte 2313 (Constructions)

-Dédution d'une dépense au compte 21318 (Autres bâtiments publics) qui ne sera pas effective.

-Décision modificative N°4 portant sur divers virements de crédits comme décrits ci-après :

Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget
2313	0	+ 37 000,00	37 000,00
21318	190 000,00	- 37000,00	153 000,00

Vote 40/2015 : à l'unanimité 21 oui dont 2 procurations

2/ Demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la « réserve parlementaire 2015 » de Monsieur LEGENDRE pour l'acquisition de deux vidéoprojecteurs interactifs pour l'école Léon Lambert.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition de deux vidéoprojecteurs interactifs à destination de l'école publique Léon Lambert.

Afin de financer en partie ce projet, il indique à l'Assemblée la possibilité d'une demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur dans le cadre de la réserve parlementaire.

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2015 auprès de Monsieur LEGENDRE Jacques. Le montant de cette acquisition s'élève à 6 000 € Hors Taxes.

Montant Hors Taxe de l'acquisition: 6 000,00 Euros

Demande Réserve parlementaire 50 % : 3 000,00 Euros

Autofinancement 50 % : 3 000,00 Euros

Vote 41/2015: à l'unanimité 21 oui dont 2 procurations

3/ Dénomination de la salle de mariages.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne garderie en salle de mariages, il propose au Conseil Municipal d'attribuer à cette nouvelle salle de mariages le nom de : « Salle Gérard CHRISTOPHE ». Il informe qu'une plaque sur laquelle figurera le nom de : « Salle Gérard CHRISTOPHE » sera apposée à l'entrée de la salle.

Vote 42/2015: 13 oui et 7 abstentions (Grégory Abraham, Moïse Letienne, Daniel Montois, Anne Debarge, Olivier Sergent, Bernard Librecht, Hubert Lecerf)

Pierre Christophe ne prend pas part au vote.

Les personnes qui se sont abstenues ont tenu à préciser que leur vote exprimait le fait de ne pas vouloir donner de nom à la salle de mariage.

4/ Dénomination de la salle de médiathèque.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la délocalisation de la médiathèque, Il propose au Conseil Municipal d'attribuer à cette nouvelle salle de médiathèque le nom de « Salle Yvonne Delabre ». Il informe qu'une plaque sur laquelle figurera le nom de « Salle Yvonne Delabre » sera apposée à l'entrée de la salle.

Vote 43/2015: 13 oui et 7 abstentions (Moïse Letienne, Daniel Montois, Anne Debarge, Olivier Sergent, Bernard Librecht, Christelle Deregnaucourt, Marie -Paule Dhondt)

Pierre Christophe ne prend pas part au vote.

5/ Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, (en application de l'article 3-1° de la loi N° 84-53 du 26/01/1984)

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : encadrement et animation du Centre Aéré le Mercredi après-midi, direction des temps de garderies.

Cet agent sera recruté dans le grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (Echelle 3) pour une période de 12 mois allant du 1er Septembre 2015 au 5 Juillet 2016 inclus. (Temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24h30)

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 340 du grade de recrutement.

Vote 44/2015: à l'unanimité 21 oui dont 2 procurations

6/ Rythmes scolaires, conventions à signer avec les prestataires.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que dans le cadre des animations durant les temps d'activités périscolaires de l'année scolaire 2015/2016, il convient de passer une convention avec les différents prestataires.

Vote 45/2015 : 20 oui et 1 contre (Moïse Letienne)

→DIVERS/TOUR DES COMMISSIONS

La séance est levée à 20h05